



Année 2022 – 2023

CONVENTION DE SORTIE DE L'ECOLE  
Pour des séances de soins ou de rééducation

L'élève .....  
en classe de .....  
doit quitter l'école le : (jour de la semaine concerné) .....  
de (heure de départ) ..... à ..... (heure de retour)  
pour se rendre à des séances de soins ou de rééducation.

Il est pris et ramené à l'école par .....  
Les parents dégagent l'école de toute responsabilité à partir du moment où l'enfant a  
quitté l'école et pendant toute la durée de son absence.

Fait à ....., le .....

Signature des parents :

Thierry DAUGE  
Chef d'établissement